

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2024

Par convocation en date du 8/11/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 13 novembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 16

VOTANTS 17

POUR : 17 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 43 /2024

Etaient présents : David LIOT, Virginie DUPOUX, Francesca NOLOT, Cécile GILET, Pilar GINET, Emmanuelle OLTRA, Arnaud RUCHE, Francis MARTINEZ, Elise LANDREAU, Brigitte BELLOT-GURLET, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Michel ROUX, Philippe REVOL, Julien DI FRENZA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Philippe ORSET-BLANC

Absents : Laure ANDREOLETY, François DI FORTI, Brice MAUCLERE, Faustine LARUELLE, Djamel BOULACEL, Mireille CEZIAN

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

- Aide d'urgence Route du Rouare – Sécurisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Brigitte BELLOT-GURLET expose les faits suivants :

Les deux derniers mois de 2023 ont été largement excédentaires pour les précipitations. Le 15 novembre, le 1er décembre et le 13 décembre en particulier, ont été marqué par des intempéries importantes accompagnées par de forts redoux. On constate ainsi pour cette dernière période du 13 au 20 décembre de nombreux glissements de terrains. La zone concernée par le glissement de terrain est en zone rouge car soumise à un aléa fort de glissement de terrain.

Montant total HT des dépenses estimées : 109 665€ HT

Il est proposé de solliciter au département de l'Isère une aide d'urgence selon le plan de financement suivant :

Coût du projet		Plan de financement		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Terrassement	109 665€ HT	Fonds d'aide d'urgence du département	20%	16 000 €
Total	109 665€ HT	Total		16 000 €

Aussi, et après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter le fonds d'aide d'urgence, pour un montant de 16 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au fonds d'aide d'urgence.

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le fond d'aide d'urgence, pour un montant de 16 000€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au fonds d'aide d'urgence du département.

*Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération transmise en Préfecture
le
et affichée
le
Le Maire
Olivier SALVETTI*

Fait à Froges,
le 13/11/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Francesca NOLOT

